

Bruxelles, le 25 août 2026
(OR. en)

11985/26

SOC 503
EMPL 283

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Nomination de Mme Indrė KAMINSKIENė, membre pour la Lituanie, en remplacement de Mme Donata ŠLEKYTė, démissionnaire - <i>Adoption</i>

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de Mme Donata ŠLEKYTė, membre du conseil d'administration de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Lituanie).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil¹, les membres et les suppléants du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement lituanien a présenté la candidature de Mme Indrė KAMINSKIENė pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, qui figure dans le document 11984/26, et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
